

	<p>Manuel de certification Certification de groupe / gestion de forêts</p> <p><b>Convention de prestation PFB &amp; RMU</b></p>	<p><b>M304V</b></p> <p>Page 1 de 2</p>
--	---	--

## 1. Parties

### Convention entre

Les **Propriétaires de forêts bernois PFB**, représentés par

Erich von Siebenthal, Président et Stefan Flückiger, Gérant  
(nommés ci-après: PFB)

et \_\_\_\_\_

(nommé ci-après RMU), représentés par

Président/représentant de l'organe  
responsable des organisations forestières: \_\_\_\_\_

Représentant administratif: \_\_\_\_\_

Représentant/s forestier/s: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 2. Objet du contrat

La présente convention et les dispositions qui y sont liées règlent la répartition des tâches pour l'encadrement des propriétaires forestiers (Forest Management Units, FMU) par les unités de certification (Resource Management Units, RMU) dans le cadre de la représentation de groupe pour les certificats suivants:

- FSC
- PEFC

## 3. Paiements

Le montant des dédommagements dus aux PFB est transmis par écrit avant le délai de résiliation dont dispose la RMU. Si aucune information n'est transmise, les conditions de l'année précédente restent valables. La RMU pourvoit elle-même à ses dépenses (voir aussi les dispositions associées).

## 4. Documents associés à la convention

Les documents actuellement associés aux dispositions de la convention font partie intégrante de cette convention, Les Propriétaires de forêts bernois PFB informent les RMU des modifications touchant ces documents associés. Lors de tels changements, il n'est pas nécessaire que la convention soit elle-même modifiée.

**pour les Propriétaires de forêts bernois PFB**

Kappelen,

Erich von Siebenthal, Président:

Stefan Flückiger, Gérant:

**Pour la RMU**

Lieu, date:

Président/représentant de l'organe responsable des organisations forestières (prénom, nom, signature):

Représentant administratif (prénom, nom, signature)::

Représentant forestier dans le périmètre de la RMU (prénom, nom, signature):